



Arrêté N°2026-9-189-T du 08 septembre 2026 prononçant la reprise des concessions en état d'abandon dans le cadre de l'enquête publique 2024-2025

Le Maire de la Ville de Le Poinçonnet,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses dispositions relatives à la reprise des concessions en état d'abandon et aux exhumations, notamment les articles L. 2223-17, L. 2223-18, R.2223-12 et R.2223-23,

Vu la procédure de reprise des concessions en état d'abandon engagée ;

Vu les procès-verbaux constatant l'état d'abandon de concessions dans le cimetière « Le Permentier » de la commune de Le Poinçonnet, dressés en conformité des articles précités, le 14 mai 2024 faisant état de 30 concessions visées et le 19 septembre 2025 faisant état de 27 concessions à reprendre,

Vu la délibération en date du 16 décembre 2025 par laquelle le conseil municipal autorise la reprise, au nom de la commune, des concessions en question,

Considérant que l'état d'abandon dans lequel se trouve ces concessions est de nature à nuire au bon ordre et à la décence du cimetière communal,

Considérant que 4 concessions (n°486 emplacement 90 - n°390 emplacement 53 - n°524 emplacement 67 - n°159 emplacement 403) sont retirées de la procédure de reprise de concessions,

Considérant que l'emplacement 156 n'ayant pu être repris lors de la dernière enquête faute de décomposition suffisante, sera réouvert,

ARRETE

Article 1 : Les 27 concessions listées en annexe, dont l'état d'abandon a été régulièrement constaté et publié, font l'objet d'une reprise par la commune.

Article 2 : Un mois après la publication du présent arrêté, les matériaux des monuments et les emblèmes funéraires qui se trouveront encore sur lesdites concessions, seront enlevés par les soins de la commune qui en disposera dans l'intérêt du cimetière.

Article 3 : Les restes mortuaires seront exhumés, réunis dans des reliquaires de dimensions appropriées et déposés dans l'ossuaire du cimetière « Le Permentier » par une entreprise spécialisée, avec toute la décence requise. Les noms des personnes exhumées, même si aucun reste n'a été retrouvé, seront consignés dans un registre tenu à la disposition du public, en application de l'article R.2223-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 4 : Après l'accomplissement de toutes les formalités, le terrain repris pourra être à nouveau concédé en application de l'article R.2223-21 du Code Général des Collectivités Territoriales

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, c'est-à-dire pendant un mois.

Article 6 : Madame le Maire est chargée, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Délais et voies de recours : le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif de LIMOGES d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Pendant ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de son auteur. Le recours gracieux suspend le délai du recours contentieux.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dupré-Ségot', is written over a faint, circular official stamp.

Danielle DUPRÉ-SÉGOT

PROCEDURE DE CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON 2024-2025
LISTE DES CONCESSIONS A REPRENDRE

N° de la concession	Famille	Concessionnaire originel	Cimetière	î	E
231	QUEROT	QUEROT Léon	Cimetière Le Permentier	B	465
64	BIARD / PUBLITÉ	BIARD-PUBLITÉ Victor	Cimetière Le Permentier	Nord	238
98	JANVIER / MARTIN / AUGUET	JANVIER Alphonse	Cimetière Le Permentier	Sud	204
124	AUGRAS	AUGRAS Eugène	Cimetière Le Permentier	D	334
131	HERAULT	HERAULT Robert	Cimetière Le Permentier	A	216
227	TAUDE / MADROLLE	TAUDE née MADROLLE	Cimetière Le Permentier	B	462
276	ROUX / LABLONDE	LABLONDE née ROUX	Cimetière Le Permentier	B	433
306	CHEVALLET / PHILIPPON	CHEVALLET Armand	Cimetière Le Permentier	C	315
352	BONNEAU / BLANQUART	BONNEAU Edouard	Cimetière Le Permentier	C	270
380	SOING	SOING Georges	Cimetière Le Permentier	Nord	64
409	PIGET	PIGET Jacques	Cimetière Le Permentier	Sud	35
415	FLEURET / DELAUD	FLEURET Pierre	Cimetière Le Permentier	Sud	26
171	GUILLOT / MERCIER	INCONNU	Cimetière Le Permentier	D	377
	ABRIOUX	INCONNU	Cimetière Le Permentier	C	264
	GRASSET / DUMOT	INCONNU	Cimetière Le Permentier	C	294
	CHATTRE	INCONNU	Cimetière Le Permentier	C	310
	INCONNU	INCONNU	Cimetière Le Permentier	Sud	184
	INCONNU	INCONNU	Cimetière Le Permentier	D	406
	INCONNU	INCONNU	Cimetière Le Permentier	Nord	232*
	BORGEAIS/GATIMEL	INCONNU	Cimetière Le Permentier	A	535*
	MESMIN	INCONNU	Cimetière Le Permentier	A	570*
	BORGEAIS / DORANGEON	INCONNU	Cimetière Le Permentier	A	223*
	INCONNU - TERRAIN COMMUN	INCONNU	Cimetière Le Permentier	A	645
	INCONNU - TERRAIN COMMUN	INCONNU	Cimetière Le Permentier	A	646
	RODA / BOURCIER	INCONNU	Cimetière Le Permentier	A	652*
	LAROCHE HENRI	voir si corps décomposés	Cimetière Le Permentier	D	156